

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrondissement d'Épinal

**JEUDI 27 FEVRIER 2020**

MAIRIE  
DE  
POUXEUX



**A 20 heures 00**

Effectif légal :	<b>19</b>
En exercice	<b>19</b>
Présents à la séance	<b>17</b>
Absents	<b>2</b>
Votants	<b>19</b>

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 15 février 2020 s'est réuni le **jeudi 27 février 2020 à 20h00**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

M. Henri LA VAULLEE a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 <sup>er</sup> adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale	X			
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale		X	J. BARTH	
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	E. GREMILLET	

La séance est levée à 22 heures 45 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2020/012 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -  
Approbation du Conseil Municipal du 23 janvier 2020

N° 2020/013 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

- N° 2020/014 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01  
Budget Eau : Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif
- N° 2020/015 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01  
Budget Eau : Transfert des excédents à la CAE
- N° 2020/016 Commande publique – Autres contrats – 01-04  
Programme ONF 2020  
Travaux en forêt communale  
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05  
Coupes à marteler en 2020
- N° 2020/017 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt -  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2019 - Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/018 Finances locales – Fiscalité – 07-02 –  
Fixation des taux de fiscalité locale 2020
- N° 2020/019 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –  
Contribution au SIVUIS
- N° 2020/020 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -  
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des  
Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
- N° 2020/021 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget Principal -  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2019 - Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/022 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Chaufferie bois  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2019 - Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/023 Domaines de compétence par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04  
Agenda d'accessibilité programmée – Programme 2020
- N° 2020/024 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique  
Territoriale – 04-01  
Modification d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps  
complet  
Modification du tableau des emplois permanents

---

**Délibération n° 2020/012**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -**  
**Approbation du Conseil Municipal du 23 janvier 2020**

Il est demandé d'ajouter la minute de silence réalisée pour Mr André HUC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020.

---

**Délibération n° 2020/013****Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

a) A signé les marchés suivants :

-Extension du réseau de chaleur pour le nouvel accueil périscolaire :  
IMHOFF : 16 500,00€ HT

b) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
CONSORTS MOSER		87 RUE DE L ETANG	X		C 899	2020/02
MURA	JEROME	490 CHEMIN DE BAZIMPRE	X		AB 21-22-23	2020/03

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

**Délibération n° 2020/014****Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01****Budget Eau : Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif****Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2019, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019.

**Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS et 2 abstentions, Madame Edith GREMILLET et Monsieur Damien SIBILLE

**VOTE** le Compte Administratif 2019 tel qu'il figure en annexe.

**Délibération n° 2020/015**  
**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01**  
**Budget Eau : Transfert des excédents à la CAE**

DELIBERATION REPORTEE

---

**Délibération n° 2020/016**  
**Commande publique – Autres contrats – 01-04**  
**Programme ONF 2020**  
**Travaux en forêt communale**  
**Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05**  
**Coupes à marteler en 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Le programme d'action en forêt communale pour 2020 a été élaboré par les services de l'ONF. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

C'est un document distinct des devis de l'ONF qui relève de l'activité de l'ONF en tant que prestataire de travaux et de services.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2020 et l'état des coupes en forêt communale,

Le Conseil Municipal, après délibération, l'unanimité

**DECIDE** l'inscription de 126 689,30 €HT au Budget Primitif 2020 réparti en :

- Fonctionnement 122 829.30 € HT
- Investissement : 3 860,00 € HT

**RETOURNE** le document à l'ONF avec les modifications décidées

**DEMANDE** à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'œuvre et un devis pour les travaux retenus

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au Budget

**DEMANDE** à l'ONF d'asseoir les coupes à marteler telles qu'elles ont été définies dans son tableau.

---

**Délibération n° 2020/017**  
**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -**  
**Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif**  
**– Affectation des Résultats 2019 - Vote du budget primitif 2020**

**Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2019, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOPTE** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019

### **Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

**VOTE** le Compte Administratif 2019 tel qu'il figure en annexe.

### **Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**REPORTE** le solde de déficit d'investissement, soit 9 048,06 €

**AFFECTE** partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 9 048,06 €

**REPORTE** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 27 775.80 €

**AFFECTE** au Budget Principal la somme de 37 675,50 €

### **Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS et 1 abstention, Madame Edith GREMILLET

**VOTE** le Budget Primitif 2020 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	208 075,80 €	208 075,80€
<b>INVESTISSEMENT</b>	24 038,06 €	24 038,06 €

### **Délibération n° 2020/018** **Finances locales – Fiscalité – 07-02 –** **Fixation des taux de fiscalité locale 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de maintenir les taux communaux

**FIXE** ainsi les taux des taxes locales pour 2020 :

- taux de taxe d'habitation : 7.54 %
- taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 12.48 %
- taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 23.50 %

**Délibération n° 2020/019**  
**Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –**  
**Contribution au SIVUIS**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**S'OPPOSE** à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

---

**Délibération n° 2020/020**  
**Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -**  
**Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits**  
**Indivis de Pouxoux-Jarménil**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les chiffres officiels de la population sont fixés ainsi :

- Jarménil : 457
- Pouxoux : 2049

Les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil se répartissent donc de la façon suivante :

- Jarménil : 18.2 %
- Pouxoux : 81.8 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** que les participations à la Commission Syndicale pour le Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil s'élèvent en 2019 à 5 647.72 € :

- 1 027.89 € pour Jarménil
  - 4 619.83 € pour Pouxoux
- 

**Délibération n° 2020/021**  
**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -**  
**Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif**  
**– Affectation des Résultats 2019 - Vote du budget primitif 2020**

**Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2019, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019.

**Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS, du fait du FNGIR

**VOTE** le Compte Administratif 2019 tel qu'il figure en annexe

### **Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**REPORTE** le solde de déficit d'investissement, soit 152 335,32 €

**REPORTE** le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 011 179,58€

**REPORTE** l'excédent de la section investissement, soit 304 167,60 €

### **Subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois**

Monsieur le Maire explique que le Budget de la Chaufferie Bois est déficitaire et ne pourrait pas s'équilibrer sans une hausse excessive des tarifs qui ne serait pas supportable par les locataires des bâtiments communaux. Il propose donc à l'Assemblée de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Le Conseil Municipal, après délibération, 1voix contre, Monsieur Daniel REMY

**ACCEPTE** en raison des arguments évoqués par Monsieur le Maire de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois de 99 148,59 €

### **Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 voix contre, Monsieur Daniel REMY et Monsieur Damien SIBILLE et 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

**VOTE** le Budget Primitif 2020 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 587 351,67 €	2 547 351,67 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 113 945,11 €	2 113 945,11 €

### **Délibération n° 2020/022**

#### **Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -**

**Budget Chaufferie bois - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2019 - Vote du budget primitif 2020**

### **Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2019, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019

**Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Daniel REMY

**VOTE** le Compte Administratif 2019 tel qu'il figure en annexe.

**Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**REPORTE** le déficit de fonctionnement, soit 31 183,11 €

**REPORTE** le déficit d'investissement, soit 22 681,36 €

**Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Daniel REMY

**VOTE** le Budget Primitif 2020 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	187 759,59 €	187 759,59 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	63 357,20 €	63 357,20 €

---

**Délibération n° 2020/023**

**Domaines de compétence par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04**  
**Agenda d'accessibilité programmée – Programme 2020**

Vu l'agenda d'accessibilité approuvé lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 1ère Adjoint.

Monsieur La VAULLEE rappelle que l'année 2020 concerne l'accessibilité de la Maison des associations et de la MJC

- La circulation intérieure et sa signalétique
- Le cheminement extérieur ainsi qu'une place de stationnement handicapé
- La modification des portes
- L'aménagement des WC

Suite à la mise à jour des devis, le budget pour 2020 est de 16 227,91 € HT.

Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux : Sécurité et accessibilité des bâtiments communaux, et également auprès du Département des Vosges.



Des subventions sont également possibles au titre des amendes de stationnement dont l'investissement s'élève à 8 422,82€ HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**APPROUVE** le programme 2020 d'accessibilité de 16 227,91€ HT

**AUTORISE** Monsieur le maire, à signer tout acte ou document relatif

**SOLLICITE** la subvention suivante :

- 40% du montant HT au titre de la DETR
- Le taux maximal au Département des Vosges

**DIT** que la Commune autofinancera le solde

**SOLLICITE** une subvention au taux maximum du montant HT au titre des amendes de police et du stationnement auprès du Conseil Départemental

**S'ENGAGE** à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

---

**Délibération n° 2020/024**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01**

**Modification d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

**Modification du tableau des emplois permanents**

Vu l'inscription sur la liste d'aptitude de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant le poste de l'agent,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE**

- de modifier un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe,

**AUTORISE** le Maire à signer les arrêtés correspondants

---